

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN
DEMANDE DE SUBSIDE POUR UN PROJET PONCTUEL

Formulaire de demande à renvoyer dûment complété au Collège des Bourgmestres et Echevins et au service communal concerné
Rue du Comte de Flandre, 20 – 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Service(s) concerné(s) par la demande :
Permanences logement de la Vzw-Buurthuis/Maison de quartier Bonnevie-Asbl
Coordonnées du/des service(s) :
Rue Bonnevie n°40, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tel : 02 410 76 31

Avez-vous envoyé une demande de subside relative au même projet à un autre service communal ? Si oui lequel/lesquels ?	Non
Une demande pour un autre projet a-t-elle déjà été introduite auprès d'un autre service communal au cours de cette année civile? Si oui, auprès duquel/desquels ? Pour quel(s) projet(s) ?	Non
Le projet pour lequel vous introduisez cette demande fait-il l'objet d'un partenariat ? Si oui, vous ou vos partenaires ont-ils demandé et/ou reçu des subsides pour ce projet ? Si oui, veuillez indiquer le/les montant(s) octroyé(s) et le/les montant(s) demandés.	Non
Un subside émanant d'un autre pouvoir subsidiant (commune, Province, Région, Communauté, Etat, Europe, société etc) a-t-il été octroyé à l'entité ? Si oui, indiquez la provenance du subside, son objet et son montant.	Non

Coordonnées de l'organisme	
Dénomination exacte de l'entité/bénéficiaire	Vzw-Buurthuis/Maison de quartier Bonnevie-Asbl
Forme juridique de l'entité	Association sans but lucratif
Date de création	1975
Compte bancaire (IBAN et BIC)	?????
Numéro d'entreprise	?????

Adresse du siège social (rue – code postal – localité)/domicile	Rue Bonnevie n°40, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
--	--

Adresse du ou des locaux d'activités (rue – code postal – localité)	
Téléphone	Tel : 02 410 76 31
Adresse e-mail et site internet éventuel	Aurelia.vangucht@Bonnevie40.be
Dénomination, adresse de l'organisme assureur et numéro de contrat :	
- responsabilité civile	Nom : Adresse : N° de contrat /
- réparation dommages corporels	Nom : Adresse : N° de contrat /

Composition et coordonnées du comité directeur (si existant)

	Nom et prénom	Adresse	Code postal	N° de téléphone	Adresse e-mail
Président	Desmet Jean Marie				
Secrétaire					
Trésorier					

Coordonnées du responsable/porteur du projet (si existant)

Civilité	Madame
Nom et prénom	Van Gucht Aurélia
Fonction exercée au sein de l'organisme	Coordinatrice Logement
Numéro de téléphone fixe	02 410 76 31
Numéro de téléphone mobile	0456 31 07 48
Adresse e-mail	Aurelia.vangucht@bonnevie40.be
Adresse de correspondance (nom et adresse)	Vzw-Buurthuis/Maison de quartier Bonnevie-Asbl Rue Bonnevie 40, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Organismes partenaires (si existant)

Nom de l'organisme	Numéro d'entreprise de l'organisme

Projet

Intitulé du projet : « Un logement décent pour toutes et tous »

Dates de début et de fin du projet : 01/01/2022 au 31/12/2022

Thématique du projet :

Un logement décent pour toutes et tous.

Résumé du projet :

En 2017, Bonnevie a bénéficié de l'aide de la Fondation Roi Baudoin (FRB) via le Fonds Lokumo pour la création d'un Fonds financier d'un montant de 25 000 euros. Grâce à ce Fonds nous sommes intervenus financièrement auprès de 29 familles pour les aider dans des frais liés au logement. Nous avons mis toutes une série de critères pour définir les conditions nécessaires pour pouvoir y prétendre. (Territoire concernés, montants des revenus, types et montant d'intervention plafonnée etc ...). Dans une perspective de solidarité, pour les ménages dont le revenu le permet, encourager le remboursement mensuel de l'aide dont ils ont bénéficié pour pérenniser l'existence du Fonds et permettre d'aider d'autres familles dans le besoin. A l'heure actuelle notre Fonds est presque épuisé et nous souhaiterions le réalimenter. (Au sein de la FRB le Fonds Lokumo, n'existe plus, il nous est donc impossible d'y introduire une nouvelle demande.) Concernant la promotion du droit au logement pour toutes et tous et dans le cadre des activités développées par le groupe ALARM (projet collectif de Molenbeekois qui se mobilisent pour défendre le droit au logement), en 2016, nous avons réalisé un film « Le parti du rêve de logement ». Ce 15/12/2021, alors que le Réseau International Francophone de Promotion pour la santé (REFIPS) a retenu le projet ALARM (seul projet Européen retenu) pour illustrer son guide du plaidoyer pour la santé communautaire, nous venons d'apprendre que nous sommes sélectionnés pour présenter notre film à la 24^{ième} Conférence Mondiale de l'International Union for Health Promotion Education. C'est une fierté pour les membres d'Alarm du groupe Alarm mais également pour l'ensemble des Molenbeekois. Dans un contexte international, présenter notre film à l'occasion de cette conférence, c'est aussi une opportunité de rétablir l'image de Molenbeek et de ses habitants. Le film sera accompagné et présenté par un représentant de Bonnevie et un comédien du film.

Définition des objectifs visés :

- Assurer le maintien des ménages dans l'habitation qu'ils occupent en améliorant leurs conditions de logement, (Aussi bien pour des locataires que des propriétaires désargentés)
- Eviter des expulsions pour cause d'impayés de loyer,
- Organiser des déménagement et/ou des emménagements dans des conditions dignes.
- Défendre et promouvoir le droit au logement et à la ville pour toutes et tous quelque soit l'origine et la fortune des personnes concernées.
- Promouvoir une image positive des Molenbeekois à l'échelle Internationale.

Montant sollicité : 14 000,00 euros

Affectation du montant sollicité :

- Fonds d'intervention financière en vue de maintenir et d'améliorer les conditions de logement de ménages fortement précarisés. Ces interventions financières peuvent concerner des frais liés :
- Au paiement d'arriérés de loyer, de la garantie locative,
- D'avocat, d'expertise dans le cadre d'une requête en justice de Paix, De copropriété pour de petits propriétaires désargentés,
- Des aménagements indispensables pour assurer la sécurité et/ou la salubrité d'un logement,
- A l'entretien des appareils de chauffe,
- Des petits travaux de rénovation,
- De déménagement,
- De désinfection d'un logement (souris, cafards, puces de lit).

En fonction du montant du subside,

Définition du public-cible et estimation de celui-ci (nombre de personnes) :

Le public concerné est celui qui réside sur le territoire d'action de Bonnevie à savoir le périmètre situé entre la Chaussée de Gand, le Boulevard Léopold II, la frontière de Koekelberg et le canal de Charleroi que nous accompagnons dans le cadre de la permanence logement. Les ménages devront bénéficier d'un revenu de remplacement ou se trouver dans une situation de surendettement qui justifie une intervention financière.

<p>Selon le montant du subside octroyé, l'équipe de la permanence logement définira le montant maximal de l'intervention par ménage. Nous pensons pouvoir intervenir en faveur de 10 à 15 ménages pour une intervention financière allant de 150 à 900 euros)</p>
<p>Lieu de réalisation du projet : Le périmètre concerné est situé entre la Chaussée de Gand, le Boulevard Léopold II, la frontière de Koekelberg et le canal de Charleroi.</p>
<p>Planning (durée, état d'avancement...) : Dans l'idéal le projet concerne l'année 2022, il pourrait s'étendre à 2023 en fonction des demandes qui nous parviennent.</p>
<p>Détermination des moyens humains (salariés, prestataires, bénévoles) : Comme il s'agit de la création d'un Fonds d'aide à l'amélioration des conditions de logement, le projet ne concerne pas des moyens humains. Pour ce qui concerne la présentation du film à Montréal, il nous faut financer les frais de voyage et d'hébergement.</p>

Détermination des moyens matériels :

- 10 000 euros pour la création du Fonds d'aide à l'amélioration des conditions de logement et/ou l'évitement des expulsions.
- 4000,00 euros pour les frais de voyage et d'hébergement pour la présentation du film à Montréal.

Détermination des moyens financiers (budget prévisionnel – recettes et dépenses - de l'événement ou du projet) :

Comme nous envisageons ce projet dans une perspective solidaire, pour les aides remboursées par les ménages qui sont en capacité financière, nous réutiliserons les moyens pour aider de nouveaux ménages qui se trouveraient dans le besoin.

Détermination des critères d'évaluation de l'événement ou du projet :

- Le nombre de ménages aidés,
- Le type et le nombre d'intervention accordées.
- La diffusion du film « Le Parti du rêve de logement » qui met en valeur l'implication des Molenbeekois à l'échelle internationale.

Autres informations utiles à la demande :

Pièces complémentaires à joindre impérativement au présent formulaire :

- Les statuts à jour et complet publiés aux annexes du Moniteur belge ;
 - Le rapport d'activité de la dernière année ;
 - Le bilan financier de la dernière année ;
 - Un document émanant de la banque auprès de laquelle un numéro de compte est ouvert au nom de l'entité. Ce document doit impérativement mentionner le numéro de compte de l'entité et attester que c'est l'entité qui en est la titulaire.
- Pour les associations de fait, un document identique à celui visé au paragraphe précédent devra être fourni par le membre désigné par l'association de fait pour la représenter ou pour chaque membre de cette association ;
- Un document émanant du/des exploitant(s) de l'/des infrastructure(s) sise(s) sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean utilisée(s) par l'entité pour réaliser son/ses activité(s). Ce document indiquera si l'entité est redevable envers l'/les exploitant(s) de sommes liées à l'utilisation de l'/des infrastructure(s).

Personne de contact/de référence pour le suivi de la demande (nom et coordonnées) :

Je soussigné(e) Van Gucht Aurélia certifie que les informations annexées sont sincères et exactes.

Fait à Bruxelles, le mercredi 15 décembre 2021,

Signature (Titre de l'entité (si la demande est formulée au nom et pour le compte d'une entité))

.....